



République Française  
Département MAYENNE  
Commune de La Roë

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 16/03/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
9	8	8

L'an deux mil vingt-deux, seize mars, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le neuf mars deux mil vingt-deux.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le neuf mars deux mil vingt-deux.

**Étaient présents :** M.CHADELAUD Gaétan, Mme COUILLARD Nancy, M. DERSOIR Sylvain, Mme DREUX Sonia, M. DUCHET Charles, Mme GIRET Marie-Paule, M. MERLIER Claude et M.PESLERBE Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice

**Étaient excusée :** Mme BOISHUS Justine

**A été nommé secrétaire :** Mme GIRET Marie-Paule

---

**2022-18 : Dispositif Argent de poche**

Le projet Argent de Poche concerne les jeunes de 16 à 18 ans révolus habitant sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Il permet aux jeunes de travailler pendant les vacances et ce, encadrés par les employés communaux, des élus ou des bénévoles.

Le C.I.A.S. du Pays de Craon a décidé de reconduire ce dispositif pour l'année 2022.

Si le nombre de jeunes s'avère important, il sera fait appel à des bénévoles de la commune pour l'encadrement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**Décide** de reconduire le dispositif « argent de poche ».

**Accepte** le versement de 15€ pour 3 heures de travail par jour et par jeune et par virement.

**Informe** que la commune est couverte par son assurance et que les jeunes devront fournir une attestation de « responsabilité civile ».

**Donne** pouvoir à Monsieur le maire de signer tout acte, pièce et document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme  
Le 11/04/2022  
Le Maire  
Gaétan CHADELAUD

